

# Flash Infos



## Tous les habitants de la commune seront recensés du 18 janvier au 17 février 2018



**Madame, Monsieur,**

Vous allez être recensé(e) en 2018. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera

de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra lors de son premier passage, des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer lors d'un second passage.

### A quoi sert le recensement ?

Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France et détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite...), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer...

**Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.**

### Des réponses strictement confidentielles

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Virgile GUERET  
TOURRIERS



Sophie BUFFARD  
TOURRIERS

Voici les photos des deux agents recenseurs qui passeront sur la commune :

Le recensement est organisé du 18 janvier au 17 février 2018. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de **répondre rapidement** après son passage.

Nous vous remercions par avance de votre participation.

### **Sommaire :**

- Téléthon
- Spectacle de danse et musique africaine
- Modification Taxe Aménagement
- Du nouveau pour la collecte des pneus
- Repas des Aînés
- Cartes grises
- Listes électorales
- Réveillon St Sylvestre
- Cérémonie des vœux
- Collecte de sapins
- Spectacle enfants du Comité des fêtes



Le samedi 2 décembre, les Municipalités et les associations de Tourriers et d'Anais se sont unies autour du Téléthon.

Les bénévoles avaient décidé cette année de recentrer leurs efforts sur une randonnée pédestre de 6,5 km sur la commune d'Anais qui a réuni 54 marcheurs et 18 coureurs pour deux tours de 13 km au total.

Au milieu du parcours, une pause avec vin chaud et brioches a permis aux participants de découvrir le chantier de rénovation du lavoir d'Anais.

Puis 150 convives se sont retrouvés à la salle des fêtes d'Anais pour un repas « couscous » avec animation musicale.

La totalité des animations a permis de récolter 2 340 € au profit de l'AFM Téléthon.

Merci à tous les bénévoles et à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine pour une prochaine manifestation à Tourriers !



## Spectacle de danse et musique africaine



Les élèves des classes de CM1 et CM2 ont pu découvrir et participer activement depuis la rentrée à un atelier de danse et musique africaine avec M. Barnabé KOALA, animateur au sein de l'association « Sang Mêlé ». Cette activité a été réalisée dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire et financée par la commune. Un spectacle sera présenté, le **JEUDI 21 DECEMBRE 2017, à partir de 18h**, à la salle polyvalente. A l'issue de celui-ci, un apéritif sera offert par la mairie.

## Modification de la Taxe d'Aménagement

Désormais les abris de jardin soumis à déclaration préalable en seront exonérés totalement. Soit d'une surface n'excédant pas 20 m<sup>2</sup>.

## Du nouveau pour la collecte des pneus



Calitom propose une collecte gratuite de pneus réservée **uniquement aux particuliers**. Ce service se fait uniquement sur inscription au 800 500 429 ou sur [www.calitom.com](http://www.calitom.com), sur un lieu bien précis à raison de 4 unités pour les véhicules légers et 2 unités pour les motos.

Les dates et lieux de dépôts pour le premier semestre 2018 sont les suivants : le 9 janvier à Sainte Sévère, le 9 février à Champagne Mouton, le 6 mars à Poullignac, le 29 mai à Sainte Sévère et le 29 juin à Champagne Mouton.

## Repas offert aux Aînés de la commune



Le dimanche 12 novembre dernier, la Municipalité de Tourriers a invité ses aînés, les membres du CCAS ainsi que le personnel communal, à passer un moment convivial à la salle polyvalente.

Soixante dix personnes environ ont répondu favorablement à cette invitation. Les convives ont pu déguster le repas confectionné par notre traiteur local et s'adonner aux joies de la danse et de la chanson sous l'impulsion de notre animateur Tourriérois. La convivialité était au programme de cette journée.

## Délivrance des cartes grises



Attention, depuis le 1er novembre, la Préfecture n'assure plus d'accueil au public et est remplacé par la mise en place de Points Numériques.

Le Ministère de l'Intérieur a engagé une importante réforme relative aux modalités de délivrances des titres réglementaires, que sont **la carte nationale d'identité**, le **passport**, le **permis de conduire** et **la carte grise**.

En ce qui concerne les cartes grises, vous pouvez effectuer vos démarches, soit :

- en ligne sur le site <https://www.service-public.fr> Onglet Transport / Cartes grises.
- auprès d'un professionnel : Comme par exemple Mutuelle de Poitiers 11 Rue Grande 16230 Mansle ☎ 05 45 22 27 73 (Frais 29 €)
- Auprès d'une Maison de Services au Public 21 Rue Martin 16230 Mansle ☎ 05 45 20 72 08 du lundi au vendredi 9h-12h ; 14h-18h

Liste des pièces à fournir :

- un [code de cession](#), remis par l'ancien propriétaire du véhicule
- La [déclaration de cession](#) du véhicule
- La [carte grise du véhicule](#), barrée avec la mention « vendu le jour/mois/année » ou « cédé le jour/mois/année » et avec la signature de l'ancien propriétaire (ou de tous les cotitulaires s'il y en avait)
- Un [justificatif de domicile de moins de 6 mois](#) (en cas de cotitulaires, justificatif de celui dont l'adresse va figurer sur la carte grise)
- Preuve du [contrôle technique](#) en cours de validité, si votre véhicule a plus de 4 ans. Il doit dater de moins de 6 mois le jour de la demande de carte grise.
- Une [attestation d'assurance](#)
- Le [permis de conduire](#) correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé.
- [Informations](#) : l'identité du titulaire et éventuellement des cotitulaires de la carte grise (nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, n° de téléphone et adresse mail).
- Disposer d'une [carte bancaire](#) : le règlement doit obligatoirement être effectué par carte bancaire.

## Permanence pour la révision des listes électorales

---

Une permanence des élus aura lieu à la Mairie le **SAMEDI 30 DECEMBRE 2017, de 10h à 12h**, à cet effet.

## Réveillon de la Saint Sylvestre

---



Pour fêter l'arrivée de la nouvelle année, les gérants du Bar-Restaurant « Au comptoir des papilles » organise le traditionnel **RÉVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE, à partir de 19h30 à la salle polyvalente**, en relais de M. et Mme COMTE, ils sont là pour vous concocter un repas de fêtes. La soirée sera animée par un DJ virtuel.

Les réservations se font directement au Bar-restaurant . La réception du règlement confirmera l'inscription (Menu : 60€ adulte ; 27.50€ enfant). Informations au 05 45 94 39 87.

## Cérémonie des Vœux 2018

---



Monsieur le Maire et le Conseil Municipal seront heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.

Cette rencontre aura lieu le **VENDREDI 12 JANVIER 2018, à partir de 18h** à la salle polyvalente de Tourriers où un cocktail sera offert par la Mairie. Monsieur le Maire invite tout particulièrement les nouveaux habitants de la commune afin de faire connaissance.

## Opération « Fêtes, broyer votre sapin »

---

Nous vous invitons à venir déposer votre sapin de Noël dans la remorque communale le **JEUDI 11 JANVIER 2018, à partir 9h**, près du Château d'eau. Attention, il devra être déposé sans sac et débarrassé de toutes ses décorations.

## Spectacle des enfants et galette des Rois

---



Le Comité des fêtes et ses bénévoles auront le plaisir de vous retrouver le **SAMEDI 20 JANVIER 2018**, à la salle polyvalente pour le spectacle des enfants et la galette des Rois avec Astrid Boop et son « **Tour du monde en 45 minutes** ». Cette animation est offerte pour les enfants de la commune.

L'association dont le moteur sont la convivialité, la décontraction et la bonne humeur serait heureuse d'accueillir de nouveaux membres, alors ... Mesdames, Messieurs, jeunes ou anciens, rejoignez-les pour une manifestation ... et plus si affinités ! D'ores et déjà souhaitons la bienvenue à Morgane et Nadège.

**A retenir** : Assemblée générale, VENDREDI 12 JANVIER, à 21h00, Salle des Associations.

**La Municipalité vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.**